

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

Présents : M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent, Mme Malherbe Françoise,

Absents : Mme McLellan Katharina

Ordre du jour:

- Approbation du dernier procès verbal
- Délégués au Sivu des Eaux du Limouxin 2 titulaires et 2 suppléants
- Autorisation mandatemements investissements
- Devis matériel informatique
- FINANCE
 - Approbation du compte de gestion du comptable public M14
 - Vote du compte administratif général M14
 - Affectation du résultat du budget général M14
 - Approbation du compte de gestion du comptable public eau M49
 - Vote du compte administratif général M49
 - Procès verbal de mise à disposition au sivu des eaux du Limouxin
 - Suppression du budget eau
- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du projet de PLUi du Limouxin
- Site internet de la commune
- Questions diverses

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

1) Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 janvier 2023 n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents a donc été adopté à l'unanimité des présents.

2) Délégués au Sivom des Eaux du Limouxin 2 titulaires et 2 suppléants

A la suite de l'adhésion de la commune au Sivom des Eaux du Limouxin à compter du 1/1/2023, il convient de désigner des délégués du conseil municipal pour représenter la commune au sein du SIVOM (2 titulaires et 2 suppléants).

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DESIGNE à l'unanimité des membres présents

- délégués titulaires : Christian DUMOULIN, Patrick GUERIN
- délégués suppléants : Françoise MALHERBE, Julienne FERNADEZ

3) Autorisation mandatemements investissements

Conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, la commune peut, avant le budget primitif 2023, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

AUTORISE à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.

4) Devis matériel informatique

Ecran 23,8" (60cm de diagonale) : Allo Micro PC 170,00 €

Remplacement disque dur par un disque SSD : (les disques SSD offrent des temps de démarrage plus courts pour l'ordinateur, des transferts de données plus rapides), mise à jour pack Office et réinstallation.

Nous avons 2 offres

- Allo Micro PC : 340,00€ TTC (pack office 2019 Pro)
- SBX 602,00€ TTC (pack office 2021 Home et Business, boîte mail sous Outlook)

office 2019 / office 2021 : les nouvelles fonctions ne sont pas primordiales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de remplacer l'écran et le disque dur du PC et de passer commande auprès d'Allo Micro PC

Photocopieur-imprimante

Nous souhaitons vérifier avec les secrétaires de mairie l'adéquation entre le matériel proposé et les besoins de la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de repousser la décision au prochain conseil municipal.

5) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du projet de PLUi du Limouxin

Objectif « manger » moins de terre agricole

inquiétude du conseil municipal quand à la difficulté d'attribution des permis de construire et au développeman de la commune

6) Site internet de la commune

Depuis plusieurs mois, le site web de la commune de Bourigeole, comme toutes les communes qui n'ont pas de site personnel, n'est plus accessible sans que nous ayons été prévenus : <http://communes-du-limouxin.fr/bourigeole/>

Christian a contacté la ComCom

Le site « Portail des communes » est définitivement fermé, de plus celui-ci n'était aucunement géré directement par les services de la Communauté de communes du Limouxin que ce soit au niveau hébergement, administration du site, gestion du nom de domaine, nous ne pouvions avoir aucun suivi dessus. La personne bénévole qui gérait ce site pour le compte des communes volontaires a cessé son activité.

Le seul site géré par la CCL est celui qui a été lancé l'an dernier : <https://cc-limouxin.com/>

Ce site répond aux obligations légales en vigueur (en matière de contenu, protection des données : RGPD, accessibilité et obligations d'hébergement), ce qui n'était pas le cas du site « portail des communes ».

Cela confirme qu'on doit créer un site web pour la commune. Christian propose de regarder <https://campagnol.fr/> qui est un service proposé par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) adaptée au contexte des communes rurale.

Des exemples de site, autour de chez nous, réalisé avec ce service :

<https://festesetsaintandre.fr>

<https://magrie.fr>

<https://commune-valdufaby.fr>

<https://esperaza.fr>

Tarif site « Complet » : 220€ TTC par an pour faire quelque chose de sympa.

Christian propose de s'occuper de la création du site .

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents de lancer la création d'un site Campagnol.fr, l'adhésion à Association des maires ruraux de France (AMRF) à la place de l'Association des maires de France (AMF)

FINANCE

1. Approbation du compte de gestion du comptable public M14

M. le Maire présente le compte de gestion pour l'exercice 2022.

RECETTES	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
Prévisions budgétaires totales (a)	64 992,00	100 261,82	165 253,82
Titre de recette émis (b)	20 957,19	66 811,50	87 768,69
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)	20 957,19	66 811,50	87 768,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	64 992,00	100 261,82	165 253,82
Mandats émis (f)	20 135,40	41 443,41	61 578,81
Annulations de mandats (g)		269,20	269,20
Dépenses nettes(h=f-g)	20 135,40	41 174,21	61 309,61
RESULTAT DE L'Exercice			
(d-h) Excédent	821,79	25 637,29	26 459,08
(h-d) Déficit			

Le conseil municipal après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2022 établi par le comptable public.

2. Compte ADMINISTRATIF exercice 2022 - Budget général

Monsieur le Maire lit les différents résultats financiers de la Commune pour l'année de l'exercice 2022, documents dont les conseillers municipaux avaient été destinataires en même temps que leur convocation.

a/ Étude détaillée du budget de fonctionnement

Dépenses fonctionnement :	2022
Charges à caractère général	18 926,61 €
Charges de personnel, frais assimilés	10 966,34 €
Atténuation de produits	1 076,81 €
Autres charges de gestion courante	10 204,45 €
Total	41 174,21 €

Chap 011 – Charges à caractère général

	2022	
60611 - Eau et assainissement	89,98 €	Achat eau cimetière+ eau mairie
60612 - Energie - Electricité	3 221,52 €	Mairie et 2clairage public
60633 - Fournitures de voirie	232,24 €	Achat panneaux Eglise St Nicolas
6064 - Fournitures administratives	364,09 €	Cartouches imprimante, timbres, papier
615231 - Entretien, réparations voiries	11 846,98 €	Mur cimetière, débroussaillage effectué par Vincent (2021 et 2022), entretien chemin par Vincent (Bringou)
61558 - Entretien autres biens mobiliers	403,80 €	Vérif extincteurs, Entretien défibrillateur
6161 - Multirisques	1 569,84 €	Assurance
6182 - Documentation générale et technique	124,80 €	Abonnement la vie communale => à conserver en 2023 ?
6232 - Fêtes et cérémonies	308,40 €	Drapeaux, colis Noël
6262 - Frais de télécommunications	577,55 €	Abonnement internet
6281 - Concours divers (cotisations)	130,41 €	Association des maires 11, ANEM => remplacer par AMRF en 2023
63512 - Taxes foncières	57,00 €	
Total	18 926,61 €	

Chap 012 – Charges de personnel, frais assimilés

6336 - Cotisations CNFPT et CDGFPT	92,79 €	Centre de Gestion Fonction Public
6411 - Personnel titulaire	7 456,68 €	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 115,00 €	
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	2 074,94 €	
6456 - Versement au F.N.C.	196,00 €	supplément familial
6475 - Médecine du travail, pharmacie	30,93 €	
Total	10 966,34 €	

Chap 014 – Atténuation de produits

739211 – Attribution de compensation	1 076,81 €	Taxe professionnelle à la ComCom
--------------------------------------	------------	----------------------------------

Chap 065 – Autres charges de gestion courante

6531 – Indemnités élus	5 470,75 €	Montant brut : 3950€ / an pour le Maire, 1000€ / an 1 ^{er} adjoint et 500€ / an 2 ^{ème} adjoint. Ces indemnités sont versées en fin d'année une dotation de l'état pour les communes de moins de 1000 habitants compense ces indemnités
6533 - Cotisations de retraite élus	229,00 €	
65541 - Contrib fonds compens. ch. territoriales	4 523,50 €	la charge essentielle concerne le SIVU et la cantine (50 % est remboursée par les parents). SIVU : On est passé de 1100€ en 2020 à 1400€ en 2021 et 1500€ en 2022 ce sont des charges fixes (charge de personnel) à répartir par le nombre d'enfant. La cantine coûte à la commune sur l'année 2022 : 865,34€ pour 2 enfants
6574 - Subv. fonct. Associat°, personnes privée		Rien de versé en 2022 ! On propose de les verser en même temps que celle de 2023 aux associations qui ont fourni le PV AG avec la

		composition du bureau (On fera 2 versements après le vote du budget 2023)
65888 - Autres	1,20 €	Régularisation arrondi prélèvement à la source salaire
Total	10 204,45 €	

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	41 174,21 €	
---	--------------------	--

Recettes fonctionnement :	2022
70 Produits services, domaine et ventes div	1 221,52 €
73 Impôts et taxes	41 474,76 €
74 Dotations et participations	24 124,03 €
75 Autres produits de gestion courante	0,19 €
Total	66 811,50 €

Chap 070 – Produits, Service, domaine et ventes div

70323 - Redevance occupation domaine public communal	320,86 €	ENEDIS , ORANGE
7067 - Redev. services périscolaires et enseign	891,66 €	Règlement parents / Cantine
Total	1 212,52 €	

Chap 073 – Impôts et taxes

73111 - Impôts directs locaux	25 706,00 €	
73223 - Fonds péréquation ress. com. et intercom	895,00 €	
7381 - Taxes additionnelles droits de mutation	14 873,76 €	« frais de Notaire »
Total	41 474,76 €	

Chap 074 – Dotations et participations

7411 - Dotation forfaitaire	11 968,00 €	impôts
74121 - Dotation de solidarité rurale	2 414,00 €	impôts
74127 - Dotation nationale de péréquation	852,00 €	impôts
742 - Dot. aux élus locaux	6 062,00 €	Supérieur à ce qui est versé aux élus (5699,75€ = 5 470,75 € Indemnités + 229,00 € Cotisations de retraite)
744 - FCTVA	1 816,91 €	fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée sur les travaux
74718 - Autres participations Etat	72,00 €	impôts
74834 - Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	741,00 €	impôts
7488 - Autres attributions et participations	198,12 €	
Total	24 124,03 €	

Les dotations impôts ont rapporté environ 16 047 €

Chap 075 – Autres produits de gestion courante

7588 - Autres produits div. de gestion courante	0,19 €
Total	0,19 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66 811,50 €
---	--------------------

b/ Étude détaillée du budget d'investissement

Dépenses d'investissement :	2022
2151 Réseau de voirie	20 135,40 € Nous avons un reste à réaliser de 18 900,00 €
Total	20 135,40 €

Recettes d'investissement : **2022**

13 Subvention d'investissement	5 528,05 € voirie
	Récupération TVA sur les travaux
	Pour l'instant décalage de 2 ans / règlement des
10 Encaissement de TVA sur travaux	15 429,14 € factures. Le décalage va se réduire dans l'avenir
Total	20 957,19 €

c) Approbation du compte administratif 2022 - budget principal

Monsieur le Maire, conformément à la loi, s'est retiré et ne participe pas au vote,
LE CONSEIL MUNICIPAL, provisoirement présidé par Monsieur Christian DUMOULIN, 1er Adjoint au maire,
APPROUVE à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2022 du budget général et fixe comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE 2022

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		23 212,57 €		41 512,82 €		64 725,39 €
Opérations exercice	20 135,40 €	20 957,19 €	41 174,21 €	66 811,50 €	61 309,61 €	87 768,69 €
Total	20 135,40 €	44 169,76 €	41 174,21 €	108 324,32 €	61 309,61 €	152 494,08 €
Résultat de Clôture		24 034,36 €		67 150,11 €		91 184,47 €
Reste à réaliser	18 900,00 €	11 246,95 €			18 900,00 €	11 246,95 €
Total cumulé	18 900,00 €	35 281,31 €		67 150,11 €	18 900,00 €	102 431,42 €
Résultat définitif		16 381,31 €		67 150,11 €		83 531,42 €

Suivi des travaux / subventions

5 905,00 € Chemin de Bouriech Purge+Buse

36 364,00 € TOTAL TRAVAUX **7 272,80 €**

7 875,00 € Subvention Département

2 500,00 € Subvention État

3 028,05 € Subvention Région

13 403,05 € TOTAL SUBVENTION

22 960,95 € RESTE A CHARGE COMMUNE

Travaux Intempérie 2021

1 400,00 € Travaux chemin Bringou & Encoste

15 750,00 € Travaux enrochement chemin (Hangar Vincent)

17 150,00 € TOTAL TRAVAUX **3 430,00 €**

10 473,00 € Subvention Département

6 677,00 € RESTE A CHARGE COMMUNE

Travaux Mur cimetière Tourneboux

423,39 € Matériel

1 698,00 € ComCom (Main Œuvre)

2 121,39 € TOTAL **10 702,80 €**

3. Compte ADMINISTRATIF exercice 2022 - Budget Eau et Assainissement

a/ Approbation du compte de gestion du comptable public eau M19

M. le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2022 pour le budget eau

RECETTES	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
Prévisions budgétaires totales (a)	34 373,07	828,23	35 201,30
Titre de recette émis (b)	962,37	127,89	1 090,26
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)	962,37	127,89	1 090,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	34 373,07	828,23	35 201,30
Mandats émis (f)	10 854,45	531,32	11 385,77
Annulations de mandats (g)			0,00
Dépenses nettes(h=f-g)	10 854,45	531,32	11 385,77
RESULTAT DE L'Exercice			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit	9 892	403,43	10 295,51

Le conseil municipal après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2022 pour le budget eau, établi par le comptable public.

b/ Approbation compte administratif

Mr le Maire présente le compte administratif «eau et assainissement» de l'exercice 2022

2022	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	531,32 €	127,89 €	-403,43 €
Investissement	10 726,56 €	962,37 €	33 961 €

Dépenses Investissement : Extension réseau borne incendie Tourneboix (8 629.84€), Purge automatique 2096,72€

Monsieur le Maire, conformément à la loi, s'est retiré et ne participe pas au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, provisoirement présidé par Monsieur Christian DUMOULIN, 1er Adjoint au maire,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2022 du budget «eau et assainissement» et fixe comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE 2022

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		33 961,07 €		700,23 €		34 661,30 €
Opérations exercice	10 854,45 €	962,37 €	531,32 €	127,89 €	11 385,77 €	1 090,26 €
Total	10 854,45 €	34 923,44 €	531,32 €	828,12 €	11 385,77 €	35 751,56 €
Résultat de Clôture		24 068,99 €		296,80 €		24 365,79 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
Total cumulé		24 068,99 €		296,80 €	0,00 €	24 365,79 €
Résultat définitif		24 068,99 €		296,80 €		24 365,79 €

c/ Suppression budget de l'eau

Suite à l'adhésion au SIVOM au 1/1/2023, nous n'avons plus de budget d'eau à gérer. L'excédent de 24365,79€ , sera transféré au budget général M14.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE à l'unanimité des membres présents , Monsieur le Maire à signer le PV de transfert des compétences « distribution eau potable » au SIVOM des eaux du Limouxin.

DELIBERATIONS DIVERSES

Nom et numérotation des rues :A mettre à l'ordre du jour du prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45